

## **Projet de service du service de santé des étudiants**

*Vu le code de l'éducation, notamment l'article D714-20,*

*Vu le décret n° 2012-715 du 7 mai 2012 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon,*

*Vu le décret du 24 mai 2023 portant nomination de Emmanuel Trizac dans les fonctions de président de l'École normale supérieure de Lyon,*

*Vu la décision n° 2023-134 du 20 novembre 2023 relative à la composition du conseil d'administration de l'École normale supérieure de Lyon,*

*Vu le règlement intérieur de l'École normale supérieure de Lyon,*

*Vu l'avis favorable du comité social d'administration de l'ENS de Lyon en date du 4 décembre 2023,*

*Vu l'avis favorable du conseil des études et de la vie étudiante de l'ENS de Lyon en date du 13 décembre 2023,*

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 14 décembre 2023, prend la délibération suivante :

### **Article 1. Proposition d'amendement n°1**

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, la proposition d'amendement n°1 des élus étudiants sur le projet de service du service de santé des étudiants, tel que détaillée dans le document joint à la présente délibération.

*Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 23*

*Nombre de voix favorables : 23*

*Nombre de voix défavorables : 0*

*Nombre d'abstentions : 0*

### **Article 2. Proposition d'amendement n°2**

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, la proposition d'amendement n°2 des élus étudiants sur le projet de service du service de santé des étudiants, tel que détaillée dans le document joint à la présente délibération.

*Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 23*

*Nombre de voix favorables : 23*

*Nombre de voix défavorables : 0*

*Nombre d'abstentions : 0*

### **Article 3. Proposition d'amendement n°3**

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, la proposition d'amendement n°3 des élus étudiants sur le projet de service du service de santé des étudiants, tel que détaillée dans le document joint à la présente délibération.

*Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 23*

*Nombre de voix favorables : 23*

*Nombre de voix défavorables : 0*

*Nombre d'abstentions : 0*

### **Article 4. Proposition d'amendement n°4**

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, la proposition d'amendement n°4 des élus étudiants sur le projet de service du service de santé des étudiants, tel que détaillée dans le document joint à la présente délibération.

*Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 23*

*Nombre de voix favorables : 23*

*Nombre de voix défavorables : 0*

*Nombre d'abstentions : 0*

### **Article 5. Projet de service du service de santé des étudiants**

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le projet de service du service de santé des étudiants, tel que détaillé dans le document joint à la présente délibération.

*Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 23*

*Nombre de voix favorables : 23*

*Nombre de voix défavorables : 0*

*Nombre d'abstentions : 0*

Fait à Lyon, le 14 décembre 2023

Le président de l'ENS de Lyon

Emmanuel Trizac

Emmanuel TRIZAC  
Président  
Ecole Normale Supérieure de Lyon

